

**REGLEMENT « La p'tite Plume »**  
**11ème TOURNOI REGIONAL DE CRETEIL**  
**R6-D7 / D8-D9 / P**  
**LES 17 ET 18 OCTOBRE 2020**

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro **en cours d'homologation**  
**Le gymnase : NELSON PAILLOU : 14 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, sur 7 terrains.**

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA D, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit **être en règle avec la FFBA D** et doit être en possession de **sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.**

Art. 04 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Brigitte Vincent**, ses décisions sont sans appel et elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le gymnase comporte 7 terrains.

Art. 06 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBA D autorisés à jouer dans la catégorie minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans. Le tournoi est de type standard : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception.

Les séries seront regroupées comme suit : R6D7 / D8D9 / P en Simple, double et double mixte.

Le comité d'organisation peut fermer ou réunir les tableaux d'une même série en cas d'inscriptions insuffisantes.

Art. 07 Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe. Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

**Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de six inscrits.**

Art. 08 La fin des inscriptions est le **20 septembre 2020**. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Le classement d'un joueur pris en compte pour la répartition dans les tableaux sera celui du **17 septembre 2020**. Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **03 octobre 2020**. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du **01 octobre 2020**.

Art. 09 Le montant des droits d'engagement est de **15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux**. Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf justificatif valable. 2 € par joueur sont reversés à FFBA D.

Art. 10 Les inscriptions se feront uniquement en ligne en remplissant le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf2sx6jdeIJmF6RsWK8j1-kerTGq8ud3nYi4xfcWCCmiXUDTQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf2sx6jdeIJmF6RsWK8j1-kerTGq8ud3nYi4xfcWCCmiXUDTQ/viewform?usp=sf_link)

Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. Le règlement des frais d'inscription se fera le jour du tournoi lors du pointage.

**Un joueur n'ayant pas acquitté ses droits d'engagement ne sera pas autorisé à jouer**

**Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.**

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et **uniquement** si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit ou par mail à : [tournoi@badmintoncreteil.fr](mailto:tournoi@badmintoncreteil.fr)

Art. 11 Les volants officiels seront : **YONEX Aerosensa 20** et **Mavis 500**.

Art. 12 Les matchs seront **auto-arbitrés** jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 13 Le **temps de repos** entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 14 Les joueurs disposent de **cinq minutes** entre l'appel et le début de leur match.

Art. 15 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Art. 16 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, **par mail**, l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le Juge Arbitre.

Art. 17 **Surclassement** :

EN SIMPLE : Aucun surclassement ne sera accepté sur le tournoi. Chaque joueur sera automatiquement inscrit dans la série de son classement à la date du 17 septembre 2020.

EN DOUBLE et DOUBLE MIXTE : les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants. Au moins un des 2 joueurs composant la paire devra présenter le classement de la série sollicitée, le second devant avoir au maximum un classement de moins que le plus bas de la série concernée.

Par exemple:

Une paire R6-D8 peut s'inscrire dans la série R6D7.

Une paire R6-D9 ne peut pas s'inscrire au tournoi.

Une paire D8-D8 ne peut pas s'inscrire en R6D7.

Art. 18 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 19 Tout joueur encore qualifié ne pourra pas quitter le gymnase entre deux matchs sauf après accord du juge arbitre.

Art. 20 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

Art. 21 **La cérémonie protocolaire de remise des récompenses** se déroulera **uniquement** à la fin de chaque journée.

Art. 22 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 23 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Art. 24 **Le comité se réserve le droit en cas de crise sanitaire de modifier le changement des tableaux et de ne jouer qu'en simple. Le comité vous avertira.**

Art. 25 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**